
LE TEMPS PRESCRIT À L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE

Avis au ministre de l'Éducation
avril 1983



Avis adopté à la 279^e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation
le 15 avril 1983

ISBN 2-550-05899-2
Dépôt légal: deuxième trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec

Avis du Conseil supérieur de l'éducation sur le temps prescrit à l'éducation préscolaire et au primaire

Avis adopté à la 279^e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation
le 15 avril 1983

Dans une lettre adressée au président du Conseil supérieur de l'éducation, le 4 mars 1983, le ministre de l'Éducation soumettait à l'attention du conseil une question directement rattachée au régime pédagogique du primaire et de l'éducation préscolaire. Le projet du Ministre vise « l'augmentation du temps prescrit » à ces deux niveaux d'enseignement. Cette mesure a pour but, ainsi qu'il est indiqué dans le projet de décret accompagnant la lettre du Ministre, d'instaurer une marge de manoeuvre¹ pour répondre aux besoins des diverses clientèles scolaires et aux objectifs de l'éducation scolaire.

La lettre du Ministre rappelle en outre que l'implantation graduelle du temps prescrit a pour but de permettre une meilleure planification et une meilleure organisation de la marge de manoeuvre. Avant de présenter son avis, le Conseil s'est demandé s'il était toujours pertinent d'intervenir sur cette question. La décision du gouvernement, d'augmenter de 23 heures à 25 heures le temps de présence des élèves du primaire, a déjà été clairement manifestée dans des déclarations ministérielles depuis le début de la présente année et dans une lettre du sous-ministre de l'Éducation au président de la Commission de l'enseignement des commissions scolaires à la Centrale des enseignants du Québec.² Malgré le changement de la conjoncture, le Conseil tient quand même à faire valoir son point de vue autour des deux aspects de cette question: l'augmentation du temps prescrit au primaire et à l'éducation préscolaire et l'étalement de cette mesure sur les trois prochaines années.

1. L'expression « marge de manoeuvre » s'appuie sur les paragraphes 12.4.1 et 12.4.5 de l'*École québécoise* et réfère aux articles 42 et 43 du Règlement concernant le régime pédagogique du primaire et l'éducation préscolaire.

2. Cette lettre, datée du 24 mars 1983, a été introduite dans le Rapport Désilets.

I — Augmentation du temps prescrit à l'éducation préscolaire et au primaire

Deux points retiennent l'attention du Conseil sur la modification du temps prescrit à l'éducation préscolaire et au primaire : le but poursuivi par cette mesure et les conséquences les plus importantes de ce changement.

But Le but poursuivi par le Ministre en faisant passer de 11,5 heures à 12,5 heures et de 23 heures à 25 heures le temps prescrit à l'éducation préscolaire et au primaire est d'assurer le temps nécessaire pour l'enseignement de toutes les disciplines du régime pédagogique. Ce temps additionnel doit également permettre une meilleure adaptation locale des objectifs des programmes, et par conséquent, une réponse plus adéquate aux besoins des diverses clientèles de l'école. Cette mesure fut d'ailleurs l'une des demandes les plus persistantes lors de la consultation sur le Livre vert. Il était nécessaire, notamment pour les titulaires de classe, de disposer de plus de temps d'enseignement pour permettre aux élèves de réaliser tous les objectifs des programmes de formation, en particulier, ceux des matières dites parfois « secondaires ».

Préscolaire et premier cycle du primaire

Les objectifs de formation à l'éducation préscolaire et les objectifs du premier cycle du primaire visent surtout l'éveil et l'initiation des enfants aux diverses réalités de leur entourage. Si les programmes d'enseignement poursuivent des apprentissages plus formels dans les matières de base, ils ne poussent cependant pas la systématisation aussi loin qu'au second cycle du primaire. Néanmoins il demeure quand même souhaitable de disposer de plus de temps d'enseignement.

Préscolaire

Il n'est pas rare d'entendre les jardinières dire qu'elles n'ont pas suffisamment de temps pour réaliser toutes les activités éducatives qu'elles voudraient faire avec les enfants. Cela est encore plus vrai dans le cas de la « maternelle immersion ». Dans l'ensemble, il apparaît aux yeux du Conseil que l'ajout d'une heure par semaine est une mesure heureuse et qu'elle favorisera le déroulement des activités éducatives.

1^{er} cycle

Le même raisonnement est valable pour le premier cycle du primaire. À ce niveau d'enseignement, les objectifs de formation visent à éveiller l'élève à des dimensions de sa personne et à des avenues du savoir tout en consolidant des habiletés fondamentales. En général les enseignants disent que le temps d'enseignement est utilisé surtout pour « ... montrer aux enfants à lire, à écrire et à compter... »³ et que les autres apprentissages, sans être laissés pour compte, sont en pratique un peu négligés. L'augmentation du temps de présence des élèves devrait rétablir un équilibre plus juste dans la répartition du temps consacré aux diverses matières. Si l'on songe aux exigences des nouveaux programmes d'études comprenant des objectifs d'ordre cognitif, d'ordre affectif et d'ordre psycho-moteur, le passage de 23 heures à 25 heures par semaine est donc souhaitable au premier cycle du primaire.

3. Conseil supérieur de l'éducation, *Le sort des matières dites « secondaires » au primaire*, juin 1982, p. 7.

2^e cycle L'augmentation du temps prescrit devient cependant une nécessité plus grande au second cycle du primaire. À ce niveau, en effet, les objectifs de formation poursuivent une consolidation des acquis scolaires. On va au-delà des activités d'éveil et l'enseignement vise alors à assurer une progression plus systématique des apprentissages. Disposer de plus de temps devient donc nécessaire si l'on veut donner à tous les élèves la possibilité de réaliser tous les objectifs de formation définis dans les programmes.

L'utilisation du temps pourra ainsi varier en fonction des objectifs propres à chacun des niveaux d'enseignement. C'est ainsi qu'à l'éducation préscolaire et qu'au premier cycle du primaire le temps nouveau alloué pourra servir à l'enrichissement des programmes et à la réalisation d'activités pédagogiques faisant davantage appel à l'expérimentation de l'élève, tandis qu'au second cycle, il pourra servir à l'enseignement des matières nouvelles qui s'ajoutent au régime pédagogique.

Mise en garde Toutefois en s'interrogeant sur l'utilisation qui pourrait être faite par les milieux d'enseignement du temps de présence supplémentaire des élèves à l'école, le Conseil tient à faire une mise en garde. Dans son rapport annuel de l'année dernière, le Conseil a fait remarquer que « ... la pédagogie au primaire est demeurée généralement traditionnelle...⁴ ». Il serait déplorable que l'augmentation du temps d'enseignement à l'élève se solde par l'ajout de quelques minutes pour le français, quelques minutes pour la mathématique... Si les minutes ajoutées étaient dispersées ici et là pour prolonger un enseignement de type plutôt magistral l'enjeu n'en vaudrait pas la peine, de l'avis du Conseil. Il faut plutôt espérer que les minutes supplémentaires servent à la réalisation d'objectifs pédagogiques faisant davantage appel à la participation de l'élève à son apprentissage. À maintes reprises, on a déploré le manque de temps pour des activités d'expérimentation et de manipulation. L'augmentation du temps prescrit est donc de nature à favoriser un cheminement pédagogique plus complet avec les élèves.

Conséquences sur le plan administratif

Les quelques lignes qui précèdent font voir surtout l'impact pédagogique de la mesure proposée. Il faut maintenant signaler quelques conséquences en ce qui a trait à la préparation des horaires d'enseignement et au transport scolaire. Dans ce dernier domaine, les commissions scolaires, on le sait, ont mis en place une organisation reposant sur la différence de durée entre la journée scolaire du primaire et celle du secondaire. Dans certaines commissions scolaires, l'augmentation du temps prescrit sera sans doute l'occasion d'une rationalisation encore plus rigoureuse du transport scolaire. Mais pour d'autres commissions scolaires, à cause de caractéristiques particulières à leur territoire, il sera impossible d'éviter des décalages horaires importants, des trajets de longue durée aux heures de pointe dans les grands centres, des arrivées tardives dans les municipalités rurales et, là où le transport des élèves en difficulté est régionalisé, de longs moments d'attente pour des correspondances d'autobus. Pour ces milieux, il est donc évident que si on ne

4. Conseil supérieur de l'éducation, *Rapport annuel 1981-1982*, tome 2, *L'activité pédagogique, pratiques actuelles et avenues de renouveau*, p. 22.

veut pas que les exigences du transport scolaire amènent encore davantage de contraintes sur la vie scolaire⁵, il faudra que l'application de la proposition gouvernementale soit accompagnée des moyens nécessaires à sa réalisation.

II — À propos de l'augmentation progressive du temps de présence des élèves au préscolaire et au primaire

Le Conseil aurait préféré qu'il n'y ait pas de transition et que le passage de 23 à 25 heures soit effectué directement. L'impact sur l'organisation scolaire eût été moins grand et il est probable que cette façon de faire eût favorisé davantage le renouvellement pédagogique souhaité, notamment au niveau primaire.

Néanmoins le Conseil prend en considération la nécessité de respecter un temps de préparation des enseignants en disponibilité au secondaire appelés à s'intégrer au niveau primaire. Il lui apparaît alors justifié que l'augmentation du temps de présence des élèves s'étale dans le temps d'une façon similaire à l'augmentation de la tâche d'enseignement qui a été retenue dans les conditions de travail des enseignants pour les trois prochaines années.

5. Conseil supérieur de l'éducation, Rapport 1979-1980, *L'état et les besoins de l'éducation*, p. 161.

**COMMISSION DE
L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE**

Présidente

Christiane BÉRUBÉ-GAGNÉ
Responsable de formation
Association Féminine d'Éducation
et d'Action Sociale
Rimouski

Vice-président

Roger DELISLE
Directeur des services
de l'enseignement
Commission scolaire de
Saint-Hyacinthe
Saint-Hyacinthe

Membres

Lise BOISSONNEAULT-HÉBERT
Enseignante titulaire (2^e cycle)
École Notre-Dame-de-Fatima
Jonquière

Albert BOULET
Professeur à l'Université
du Québec à Hull
Touraine (Gatineau)

Bruce COOK
Professeur à l'Université Laval
Québec

Roger CORMIER
Professeur à l'Université
de Sherbrooke
Sherbrooke

Jimmy DI GENOVA
Directeur de la troupe
Les Sortilèges
Rivière-des-Prairies

Lucie DUCHARME
Éducatrice (préscolaire)
École d'Issoudun
Saint-Flavien (Lotbinière)

Jean-Guy GOBEIL
Directeur de l'École Roc-Amadour
Neufchâtel

Noëlla LABELLE
Commissaire d'école
Association des commissions
scolaire de
l'Abitibi-Témiscamingue
Val-d'Or

Jan Edith LANGELIER
Enseignante (spécialiste)
Mount Pleasant School
Vaudreuil

Marc LEDUC
Conseiller pédagogique
Commission scolaire Taillon
Saint-Bruno

Raymonde SIMARD
Animatrice « Passe-Partout »
Commission scolaire Vallée de
la Matapédia
Amqui

W. Douglas STAFFORD
Directeur
Dunrae Gardens School
Pointe-Claire

Micheline TRUDEL-LAMARRE
Parent
Saint-Bruno

Coordonnateur

Claude LAMONDE

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

PRÉSIDENT

Claude BENJAMIN

VICE-PRÉSIDENT

Lucien ROSSAERT

Secrétaire général et directeur
des services aux étudiants à
la C.S. Richelieu Valley
Mont-Saint-Hilaire

MEMBRES

Louis BALTHAZAR

Professeur titulaire
Université Laval
Québec

Daniel BARIL

Enseignant en éducation humaine
et sociale, Secrétariat
Québec Amérique Latine
Montréal

Lucien BEAUCHAMP

Président du Comité catholique
Salaberry-de-Valleyfield

William BEDWELL

Écrivain
Gatineau

Jules BÉLANGER

Professeur au Cégep de
la Gaspésie
Gaspé

Raymond BERNIER

Coordonnateur des ventes et de la
mise en marché, Groupe Samson
Beauport

Max CHANCY

Professeur de philosophie
Collège Édouard-Montpetit
Montréal

Hélène CHÉNIER

Directrice de l'école
Calixa-Lavallée
Montréal

Michel CHOKRON

Professeur agrégé en informatique
École des Hautes Études
Commerciales
Montréal

Claude DUCHARME

Directeur québécois des
Travailleurs Unis de l'Automobile
Montréal

Joan FITZPATRICK

Conseillère pédagogique pour les
milieux défavorisés à la
Commission des écoles
protestantes du Grand Montréal
Montréal

Christiane Bérubé-GAGNÉ

Présidente de l'A.F.E.A.S.
Rimouski

Henri GERVAIS

Technicien en laboratoire
de photos
Radio Canaa
Brossard

Peter J.H. KRAUSE

Directeur du personnel à la
Commission scolaire Lakeshore
Huntingdon

Alain LARAMÉE

Chargé de cours en
communication et étudiant
en doctorat
Université de Montréal
Montréal

Constance MIDDLETON-HOPE

Présidente du Comité protestant
Hudson Heights

Rosaire MORIN

Directeur du conseil
d'expansion économique
Montréal

Monique Mus-PLOURDE

Membre de comités de parents
Montréal

Ann ROBINSON

Professeur de droit
Université Laval
Saint-Jean, Île d'Orléans

Claude ROCHON

Secrétaire général à la
C.S.R. Carignan
Tracy

Françoise SIMARD

Enseignante en histoire et
enseignement religieux à la
Polyvalente Dominique-Racine
Chicoutimi

Marcel TRAHAN

Juge au Tribunal de la Jeunesse,
district de Montréal
Montréal

SECRÉTAIRE

Raymond Paré

